

Notice historique et généalogique sur les dynastes de Bienne [fin]

Autor(en): **Imer, Florian**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse**

Band (Jahr): **6 (1939)**

Heft 7-10

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-698177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Notice historique et généalogique sur
les dynastes de Bienne*

par *Florian Imer*, docteur en droit et juge d'appel, Berne (Fin)

VI. Une troisième branche : celle de Nidau

Vers 1330 on trouve au Schlossberg les Haller de Courtelary. Cette famille habita d'abord au château même, puis à La Neuveville, jusqu'à son extinction en 1558²⁸). Or, un acte de 1314 déjà nous apprend que les enfants du hobereau Henry, appelé Haller, et d'Elisabeth, sa femme — Ulrich, Jean, Hugues et Catherine — font donation au couvent de Frienisberg d'une dîme sur une vigne qu'ils possèdent près du Schlossberg, en appelant comme témoins de cette libéralité le seigneur Jean, prieur du monastère de Cerlier, Reynold de Tavannes et le seigneur Imer de Slosberg. La désignation Haller semble n'être qu'un surnom, et — selon de récentes recherches de M. R. Châtelain — cet Henri dit Haller de Courtelary pourrait bien être le fils de Jacques de Nidau, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, descendant lui-même, ainsi que son frère Rodolphe, d'Ulrich de Nidau, dont le père, Bourcard de Nidau, cité en 1224 et 1225, fils d'Adélaïde d'Anet, serait frère de Jacques de Bienne, fondateur de la première branche. Bourcart de Nidau serait ainsi l'ancêtre d'une troisième branche de la maison de Bienne-Nidau, ainsi que des Haller de Courtelary²⁹). Jacques de Nidau ayant épousé Catherine de Schlossberg (probablement fille d'Othon ou d'Imer), il est logique que leur fils Henri ait possédé des biens au Schlossberg. Henri dit Haller doit avoir eu encore deux frères, Imer et Bartholomé dit Haller de Schlossberg. Dans un acte du 15 mai 1309, il signe encore du nom de Henri Haller de Slosberg, en qualité de témoin, avec Reynold de

²⁸) Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1913, p. 60. H. Türler: Le Château du Schlossberg.

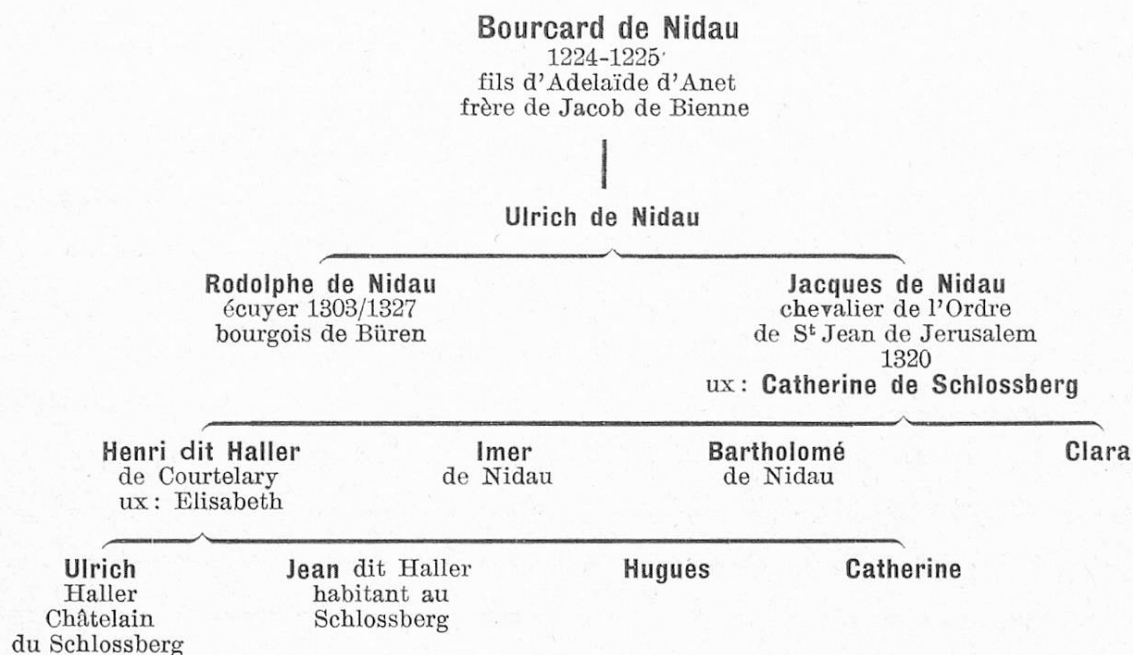
²⁹) Voir Aeschbacher, op.cit. sous note 9.

Tavannes, «residenti in Slosberg». Il n'aurait ainsi pris le nom de Courtelary que plus tard ³⁰⁾).

Le 26 juin 1330, un Jean dit Haller, habitant au Schlossberg, vend au couvent de Gottstatt des champs qu'il possède à Zihlwyl ³¹⁾).

Les dynastes de Bienne

3ème branche



VII. La vie féodale au Schlossberg

Les vassaux du Prince-Evêque de Bâle, établis au Schlossberg, y menaient la vie des chevaliers de l'époque. On trouve leurs noms dans de nombreux documents. Ces hommes d'armes fonctionnent donc assez fréquemment, comme témoins ou comme parties, dans des actes de transfert de propriétés immobilières, de partages entre héritiers, de donations pieuses et d'arbitrages. C'est ainsi que le 31 juillet 1312, l'abbé Nicolas de Cerlier, son cousin

³⁰⁾ Fontes IV, No 331.

³¹⁾ Fontes V, No 703.

le chevalier Imer de Bienne, leur oncle Othon de Bienne, Conon de Nidau et Eberhart de Diesse prononcent une sentence arbitrale pour mettre fin à une longue querelle, entretenue durant des années, entre les frères de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem du couvent de Buchsee et les vigneronns travaillant les vignes de la ville de Laupen, sises à Chavannes. Cet intéressant document est encore pourvu des sceaux des trois premiers arbitres³²⁾.

Les chevaliers Othon et Imer de Bienne furent encore chargés d'une mission infiniment plus importante et délicate, celle de procéder, en 1316, avec le chevalier Jean de Neuenstein, maire de Bienne, à l'exécution du jugement arbitral prononcé par le duc Léopold d'Autriche, concernant un litige entre l'Evêque Gerhard de Vuippens et le comte Rodolphe de Neuchâtel, au sujet de la construction de La Neuveville et de la limite à fixer à cet endroit entre l'Evêché de Bâle et le comte de Neuchâtel³³⁾. C'est aussi à cette époque que fut retiré définitivement aux comtes de Neuchâtel le droit de basse justice cédé antérieurement par eux en gage à l'Evêque de Bâle puis délégué ensuite par ce dernier au maire de Bienne. Ce magistrat continua à exercer ce droit, sauf à La Neuveville dotée, dès lors, de son propre maire³⁴⁾. En effet, les remparts de la petite ville terminés, l'Evêque Gerhard accorda en 1318, par une lettre de franchise, à La Neuveville, les mêmes droits et libertés dont jouissait la ville de Bienne. Il les renouvela en 1324, comme à son tour, en 1328, son successeurs Jean de Châlon, Evêque de Langres et administrateur de l'Eglise de Bâle³⁵⁾.

³²⁾ Fontes IV, No 492. Original aux archives de la ville de Berne. Copie vidimée du 5 janvier 1324 par l'abbé de Frienisberg.

³³⁾ Fontes IV, Nos 676 et 680. Actes des 23 juin et 11 juillet 1316. Originaux aux archives de l'Etat de Neuchâtel. «Ottonem et Hymerium, castrensens nostros apud castrum nostrum Slosberg et fideles dilectos.»

³⁴⁾ Fontes V, No 350, du 24 février 1324. «... dominus Wernheri, rector ecclesie in Remendorf, tunc temporis gubernator Noveville, subtus castro de Slosberg site...» Fontes V, No 365. Le 2 mai 1324, l'Evêque Gerhard assure à la ville rebâtie les mêmes droits et libertés qu'à celle de Bienne.

³⁵⁾ Fontes V, Nos 19, 365, 615, Actes des 26 avril 1318, 2 mai 1324 et 14 septembre 1328.

Dans un acte du 1^{er} février 1317, Imer de Bienne est cité comme témoin sous la dénomination «dominus Ymerius de Slosberg, miles»³⁶⁾. Un autre document, du 31 mars 1338, le désigne, en passant, de la façon suivante: «... die reben die gelegen sint zu Schaffrocum (Chavannes), zwiscent hern Ymers reben von Schlosperg und Johans Phirters reben...»³⁷⁾. La même année, le 22 octobre, il intervient comme témoin sous l'appellation suivante: «... et domini Ymerii de Biello, militis, tunc temporis castellani in Slosberg...» Cet acte, déposé aux archives de la ville de Berne, porte encore le sceau du chevalier Imer³⁸⁾. Le même Imer de Bienne assiste aussi comme témoin, avec le curé de la Blanche Eglise, Hugo, à la vente à Ulrich de Lobsingen, par l'écuyer Jean de Tavannes et son épouse Catherine, résidant au Schlossberg, d'une dîme sur une vigne située derrière le château. L'écuyer Reynold de Tavannes, frère de Jean, avait préalablement donné son consentement à cette vente. Le sceau d'Imer est également attaché à cet acte³⁹⁾.

Le chevalier Imer de Bienne ne possédait pas seulement des vignes à Chavannes — comme on l'a vu par l'acte du 31 mars 1338 — mais il en avait aussi autour du Schlossberg⁴⁰⁾.

Le 9 août 1312, le chevalier Ulrich, ancien maire de Bienne, remet à ses deux fils, Jean et Imer, deux poses qu'il détenait à Mett, en fief de la seigneurie de Wolhusen⁴¹⁾. Ceci devait se passer peu avant sa mort, car, deux ans plus tard, les frères Jean et Imer de Bienne font entre eux le partage des biens hérités de leur père, en se basant sur une sentence arbitrale prononcée par le seigneur Conon de Nidau, maire de Bienne et par le chevalier

³⁶⁾ Fontes IV, p. 720, 1^{er} février 1317.

³⁷⁾ Fontes VI, No 413, p. 397.

³⁸⁾ Fontes VI, No 451.

³⁹⁾ Fontes V, No 221: «domini Ymerii de Slosberch militis». Original aux archives de la ville de Berne.

⁴⁰⁾ Fontes VII, No 353 du 3 avril 1348: «...zwischen hern Imers seligen reben von Schlosperg ritters...» Archives de la ville de Berne.

⁴¹⁾ Fontes IV, No 493. Original aux archives de la ville de Bienne.

Othon, frère du défunt⁴²⁾. C'est probablement au vu de ce document que Mülinen a donné à Jean, fils d'Ulrich de Bienne, le nom de Slozberg, que porta son frère Imer. Il a fait erreur, car il ressort bien d'un acte du 5 février 1323⁴³⁾ que ce Jean de Bienne prit dans la suite le nom de Grönenberch, mais n'acquies jamais de fief au Schlossberg⁴³⁾. Les deux frères possédaient en outre en commun, à cette époque, une maison avec four, dans la vieille ville de Bienne⁴³⁾.

Comme on peut le constater, les actes désignent de plus en plus couramment Othon et Imer de Bienne sous le nom du Schlossberg où ils résident, tandis que leurs sceaux personnels portent invariablement le nom de Bienne (de Biello)⁴⁴⁾.

VIII. La descendance du chevalier Imer de Bienne

Imer de Bienne eut de sa femme Poretta un fils, auquel il transmit le nom d'Imer, et une fille appelée Marguerite. Celle-ci vendit, après la mort de son père, survenue vers 1340, à la fille de l'écuyer Ulrich de Mörigen, nonne à Fraubrunnen, un droit de dîme sur une vigne à la Neuveville⁴⁵⁾. Son frère Imer n'est cité qu'en 1364, dans un acte du 12 novembre, sous le diminutif d'Imerlinus de Slosberg, écuyer⁴⁶⁾. Il intervient, quatre ans plus tard, comme témoin, sous le nom d'Heymerius de Slozberg, armiger,

⁴²⁾ Fontes IV, No 594. Original disparu, copie dans les archives de l'Etat de Berne.

⁴³⁾ Fontes V, No 274: «... ex opposito domus furnarie domini Ymerii de Slozberch militis, et Johannis de Grönenberch, fratris sui sita...». Original aux archives de l'Etat de Berne, sous Nidau. S'agit-il de la seigneurie de Grüneberg près de Melchnau, en Haute-Argovie?

⁴⁴⁾ Ces différents sceaux sont reproduits dans l'ouvrage cité sous note 2.

⁴⁵⁾ Fontes VII, No 245, mars 1347: «Ego Margareta, filia quondam domini Ymerii de Slosenberg, militis...» Original aux archives de la ville de Berne.

⁴⁶⁾ Fontes VIII, No 594, 5, p. 475.

dans un acte passé entre Nicolas de Tavannes et Rodolphe de Wengi⁴⁷⁾.

Le 18 mai 1374, l'écuyer Imer de Schlossberg marie sa fille Anne à Rennal (Reinhart), fils de l'écuyer Hugonin de Sonvilier. Le contrat de mariage est passé selon les usages de La Neuveville et signé par le témoin Imer de Courtelary, oncle de la mariée⁴⁸⁾.

La publication des «*Fontes rerum Bernensium*» s'arrête aux documents de cette époque, de sorte qu'il n'est plus possible d'y poursuivre nos investigations. Mais, grâce aux nombreux parchemins inédits conservés aux archives bourgeoises de La Neuveville, il est établi qu'il y eut à nouveau, en 1424, un châtelain Imer au Schlossberg⁴⁹⁾. Ce fait est du reste confirmé par les notes manuscrites de H. Türler, déposées aux archives de l'Etat de Berne. On trouve en effet dans ses papiers se rapportant à La Neuveville, sous la rubrique Schlossberg, en 1433, un «Imer de

⁴⁷⁾ Fontes IX, p. 89, 1^{er} mars 1368: «... Nicolas dictus Nicolo, filius quondam Jacobi de Schafannes, Margaretha uxor sua legitima, filia quondam Cumer dicti Rosena de Nova Villa...» Original aux archives de Soleure. — En 1364, Jacques de Tavannes, écuyer, était châtelain du Schlossberg: «... tschachtelan ze Slossberg...» Fontes VIII, No 558, 18 avril 1364. Original aux archives de l'Hôpital bourgeois de Berne, No 241 U.

⁴⁸⁾ Fontes IX, No 846, p. 393, ligne 12. 18 mai 1374. Original aux archives de la ville de Bienne. CXIII. 110.

⁴⁹⁾ Voir l'Inventaire des Archives de la Bourgeoisie de La Neuveville, établi par Rodé. En outre: Germiquet J., «Le Schlossberg». Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1876, p. 225 et suiv. Germiquet a toutefois commis une erreur en mentionnant que les Imer établis au Schlossberg seraient des réfugiés de la Bonneville, au Val-de-Ruz, détruite par le comte de Neuchâtel. Sa thèse, contestée par M. l'archiviste Montandon de Neuchâtel, n'est en effet basée sur aucun fondement. En 1532, un Jehan Hymer, le jeune, est chargé de la tutelle des enfants Simonin. Son fils Jehan, né en 1521, est nommé châtelain du Schlossberg et maire de La Neuveville, par brevet du Prince-Evêque de Bâle, Melchior de Lichtenfels, qui le désigne également sous le titre de hobereau (Junker). Ce brevet est déposé aux archives de l'Etat de Berne, Archives de l'ancien Evêché de Bâle, sous La Neuveville. Le sceau de Jehan Imer représente une tour, symbole du fief castral détenu par ses ascendants (Bestallungsreverse, 33. B. 137).

la Plaice» comme «Châtelain de Schlossenberg», ou «Imer, castellanus», mentionné aussi comme receveur du prince ⁵⁰). La charge de châtelain ou de son lieutenant, après avoir été occupée par d'autres familles nobles serait ainsi revenue, par intermittence, aux descendants du chevalier Imer de Bienne qui, après avoir renoncé au fief castral constitué par le Prince-Evêque de Bâle, en faveur de leur ancêtre, s'établirent vers la fin du siècle, à La Neuveville, dont ils acquirent la bourgeoisie, de même que les Haller de Courtelary ⁵¹). A la fin du XIV^e siècle, en effet, les familles nobles qui avaient détenu des fiefs au Schlossberg ne continuèrent plus à y demeurer. Seul le châtelain, ou son lieutenant, y résidait encore. La baille fut, dès lors, habitée par des roturiers, comme Perrin, ancien maire de Diesse, et affranchi par le Prince-Evêque, ou par des vigneron, comme les Cosandier ⁵²).

Avec la fondation des villes, les noms de famille se formèrent et devinrent courant. Ils étaient devenus nécessaires pour distinguer les familles entre elles. On les forma soit en donnant à la famille le nom de son lieu d'origine, soit celui de la profession ou le surnom de son chef, soit enfin le prénom porté par lui. Ainsi, comme le chevalier Imer de Bienne avait peu à peu abandonné l'ancien nom de la seigneurie de Bienne pour adopter celui du Schlossberg, où il détenait son fief castral, de même ses descendants, après s'être établis à La Neuveville cessèrent-ils bientôt de porter le nom de Schlossberg, où ils ne résidaient plus, probablement parce que le maintien de ce nom aurait pu créer des confusions avec le châtelain qui l'habitait, pour ne garder, comme nom

⁵⁰) Archives de l'Etat de Berne, notes manuscrites de H. Türlér, archiviste, sous La Neuveville, 20. 1. b. Erguel 1433. Rechnung des Imer, Saffner-Imer de la Plaice ou Châtelain de Schlossenberg — Imer, castellanus. De plus amples recherches dans les archives de La Neuveville permettront certainement de compléter encore cette documentation. Voir Note 49.

⁵¹) Voir Note 49. Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1935, vol. 40, p. 43-70. Une autre branche d'Imer s'établit à Nideau au XIV^e siècle. Voir: Dr. Paul Aeschbacher, op. cit. sous note 8.

⁵²) Voir H. Türlér, sous Note 28.

patronymique, que le prénom d'Imer, déjà transmis de père en fils depuis quelques générations⁵²). Dans le même ordre d'idée, il est intéressant de constater que les armoiries des nobles de Bienne sont assez variables. Si les sceaux du dominicain Ulrich de Bienne, vers 1252, et ceux des maires de la ville, Herrmann de Nidau, en 1262, Eberhard de Bienne, en 1287, ceux d'Henri de Bienne, en 1307, et de Jean de Bienne, en 1329, portent les deux haches comme le sceau de la ville datant de 1252, les sceaux du chevalier Ulrich de Bienne, maire de cette ville, de 1285 et de 1313, du chevalier Herrmann de Bienne, de 1292, et ceux du hobereau Imer de Bienne, de 1312 et de 1338, ont par contre un écu portant en chef une étoile à six branches. Othon de Bienne choisit pour son sceau un écu coupé en diagonale (1312), Richard de Bienne en 1329 un étendard, et Hartmann de Bienne, dominicain à Herzogenbuchsee, en 1326, un animal qu'il n'est pas possible de reconnaître sur l'empreinte de 1326⁵³).

Pour conclure, l'on peut admettre comme vraisemblable que la famille de Bienne ne s'est pas éteinte complètement, comme l'avaient cru certains historiens en se basant sur le fait que le nom même de Bienne ne figurait plus dans les documents comme nom de famille dès la fin du XIV^e siècle. Et pourquoi ne pourrait-on pas même aller jusqu'à supposer que les seigneurs de Bienne n'auraient pas fait souche seulement à La Neuveville, mais qu'une série assez importante de rejetons survive encore aujourd'hui à d'autres de ses branches dont la filiation se serait perdue par suite, précisément, du choix d'un nom patronymique ne rappelant en rien leur ascendance ?

Berne, novembre 1938.

⁵²) Voir H. Türlér, sous Note 28.

⁵³) Voir Note 44.
